

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de profiter au mieux de votre séjour, nous vous invitons à respecter scrupuleusement les règles suivantes.

I. - POUR LE RESPECT DES AUTRES ET LA TRANQUILITE DE TOUS :

La modération de tout bruit, en veillant à

- . NE PAS MARCHER avec des chaussures à talons dans votre appartement,
- . NE PAS CLAQUER les portes et descendre les escaliers en silence,
- . MODÉRER LE SON de votre téléviseur, de votre radio ou de votre chaîne hi-fi,
- . NE PLUS UTILISER de perceuses après 18 h, dimanches et jours fériés.
- . NE PAS LAISSER JOUER vos enfants dans les corridors et les escaliers,
- . RESPECTER le repos de vos voisins,

Et n'oubliez pas que tout bruit ou tapage DIURNE ou NOCTURNE, de quelle nature que ce soit, troublant la tranquillité des habitants est formellement interdit
et peut exposer leur auteur à des poursuites judiciaires.

L'attention à l'égard des parties communes, en veillant ainsi à :

- . NE PAS ENCOMBRER les parties communes, il est donc formellement interdit
- ✓ DE DÉPOSER des objets quelconques sur les paliers, passages, couloirs, escaliers, caves et dépendances en dehors des endroits prévus à cet effet, et en particulier
- ✓ D'ENTREPOSER les bicyclettes, les motos ou les voitures d'enfants dans les vestibules d'entrées.,
- . FAITES-EN SORTES que vos animaux familiers ne divaguent pas et ne gênent en rien les occupants de l'immeuble.

II. - POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE :

Faire un bon usage des fenêtres, balcons et loggias, en veillant à :

- . NE PAS SECOUER à l'extérieur, vos tapis, balais, paillasons, chiffons de nettoyage.
- . NE PAS ÉTENDRE du linge aux fenêtres et garde-corps ☞ cette interdiction est absolue
- . NE PAS LAVER les balcons ou loggias A GRANDE EAU, afin de ne pas détériorer les murs et/ou causer des nuisances à vos voisins,
- . NE RIEN JETER par les fenêtres ;

Respecter les consignes d'hygiène, en veillant notamment à :

- . DEPOSER LES ORDURES MENAGERES DANS LES CONTAINERS prévus à cet effet,
- . NE JETER AUCUN OBJET NON EMBALLE NI VOLUMINEUX DANS LE VIDE-ORDURES,
- . PORTER A LA DECHETTERIE les gravats et déchets de chantier, les objets encombrants doivent être sortis le lundi soir pour être collectés le mardi matin.

III. - POUR LA SÉCURITÉ ET BIEN VIVRE ENSEMBLE :

C'est de la responsabilité de tous, aussi merci de veiller à :

- . UTILISER CORRECTEMENT LES ASCENSEURS (respecter la charge maximale, ne pas forcer les portes, protéger la cabine lors de déménagements...),
- . RESPECTER LES EMPLACEMENTS PRIVÉS de stationnement de véhicules,
- . NE PAS STATIONNER en dehors des endroits prévus à cet effet et en particulier sur les aires de dégagement, voies pompiers, voies piétonnes...
- . RANGER LES VELOS DANS LE LOCAL prévu à cet effet
- . ETRE ASSURE comme le prescrit l'engagement de location.